

Vendredi  
30 octobre  
2015

## «Si le château revient à l'Etat, c'est un désastre»

**Le conseiller d'Etat Pascal Broulis apporte son appui au château de La Sarraz, au bord du gouffre financier**

«Si le château de La Sarraz revenait aux mains de l'Etat de Vaud, celui-ci risquerait de le vendre. En effet, que ferait le Canton d'une telle bâtisse? Il faut trouver une solution car sa vente serait un désastre pour ce site exceptionnel.» Pascal Broulis, conseiller d'Etat en charge du Département des finances et des relations extérieures, n'y va pas par quatre chemins. Conscient de l'enjeu lié aux déboires financiers de l'institution sarrazine, il s'est impliqué pour tenter de redresser la barre.

Car si la Société des amis du château de La Sarraz (SACS) devait faire banqueroute, le majestueux édifice reviendrait au Canton. Pour éviter d'en arriver à une telle extrémité, le ministre a accompagné la SACS dans la concrétisation de son plan de sauvetage, baptisé «Renaissance». «Nous avons réagencé le projet ensemble, souligne l'élu PLR. J'ai suggéré de mettre en place un business plan, qui s'étalera jusqu'à 2020.»

La première étape consistera à dissoudre la SACS - qui, du point de vue juridique, est une association - et de la muer en fondation. Ce point a d'ailleurs été décidé lors du dernier Conseil de La Sarraz. L'avantage? Sa forme étant plus contraignante que celle d'une association, la future fondation devra rendre des comptes. Un élément qui garantira une meilleure crédibilité face aux sponsors et mécènes.

Une fois la nouvelle structure créée, le conseil de fondation aura du pain sur la planche. Le défi sera de taille, puisqu'il s'agira de mettre en place une stratégie financière sur plusieurs années. «En premier lieu, il faudra couvrir les besoins de trésorerie pour

2016, poursuit Pascal Broulis. Puis, à l'horizon de 2019, il faudra débloquer environ 3 millions de francs sous forme de prêt et d'argent à fonds perdus.»

Selon le ministre responsable du patrimoine, la future fondation, mais aussi la Commune de La Sarraz, devront faire figure de fers de lance de ce plan de sauvetage. «Dans l'absolu, le château de La Sarraz appartient à la communauté locale. Il faut qu'il y ait une réelle prise de conscience sur ce point», martèle-t-il. Et d'affirmer: «C'est à ces deux instances que revient la mission de lever des fonds auprès de mécènes, de fondations, de l'Etat de Vaud et même de la Confédération.»

«Dans l'absolu, le château de La Sarraz appartient à la communauté locale»

**Pascal Broulis** Conseiller d'Etat

Revigorée par ce soutien cantonal, la SACS peut désormais entrevoir l'avenir d'un œil plus serein. D'autant plus qu'elle a reçu hier le Prix du patrimoine 2015, d'un montant de 10 000 fr., décerné par la Confrérie des bourgeois vaudois. «Le prix est attribué pour contribuer au projet de constitution d'un inventaire des innombrables objets et collections installés sur le site du château», indique la confrérie. Une manne bienvenue, comme le souligne Annette Schneider, présidente de la SACS: «Cet apport est l'une des premières pierres qui marquera le renouveau en faveur de notre projet «Renaissance.»

**Natacha Rossel**